

2020-05-27
2019-3427

GROUPE	10	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

INTERLINE^{MC} Herbicide

Solution

USAGE COMMERCIAL

Avertissement



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32860
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate ammonium 150 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

UPL NA Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071
www.upi-usa.com

CONTENU NET : 1 L à Vrac

MISE EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation de la peau et des yeux. NE PAS mettre dans les yeux ni sur la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement protecteurs : Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des gants, des chaussettes, des chaussures à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes de protection pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant les opérations de nettoyage et les réparations. Porter un respirateur pendant le mélange, le chargement et l'application. Si appliqué comme un mélange en cuve, lire toutes les directives de l'étiquette et s'y conformer, y compris les taux, les restrictions, et les limites en ce qui concerne le retour des bêtes au pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange. Suivre les mesures les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application énoncées sur les étiquettes des produits utilisés. Délai de sécurité: Les travailleurs ne doivent pas réintégrer les champs traités dans les 24 heures suivant le traitement. Ne pas entrer ni autoriser l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 24 heures.

N'appliquer que lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des maisons, chalets, écoles, et zones récréatives.. Prendre en considération la vitesse du vent, de sa direction, des inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En Cas D'Ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En Cas De Contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas De Contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas D'Inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Note au médecin: En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

ENTREPOSAGE:

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée:

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

GROUPE

10

HERBICIDE

INTERLINE^{MC} Herbicide

Solution

USAGE COMMERCIAL

Avertissement



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32860
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate ammonium 150 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

UPL NA Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071
www.upi-usa.com

CONTENU NET : 1 L à Vrac

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- INTERLINE est un herbicide non sélectif.
- L'herbicide INTERLINE assure la suppression de nombreuses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les variétés de canola et les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium.
- L'emploi de l'herbicide INTERLINE est homologué pour les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium.
- L'herbicide INTERLINE peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour la production de semences d'hybrides, l'herbicide INTERLINE peut être utilisé pour la suppression des plants sauvages au sein de la population femelle. Deux applications sont nécessaires à cette fin. Une troisième application peut être nécessaire s'il est établi que les plants sauvages n'ont pas été entièrement supprimés du champ.
- Le maïs tolérant le glufosinate-ammonium peut être utilisé pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides, mais il doit être détruit et ne peut servir comme aliment ni comme fourrage.
- L'herbicide INTERLINE peut être utilisé comme aide à la récolte (dessiccant) sur la luzerne cultivée pour la semence.
- L'herbicide INTERLINE desséchera les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application, lorsqu'il est utilisé comme aide à la récolte.
- L'herbicide INTERLINE peut aussi être utilisé pour la suppression des repousses dans les framboisiers.

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique.

- INTERLINE peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) dans les haricots secs.
- INTERLINE dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.
- INTERLINE peut également être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces sous les arbres fruitiers, les vignes et les noix.
- Lorsqu'il est appliqué en prélevée sur la culture, mais en postlevée sur les mauvaises herbes, INTERLINE peut également être appliqué sur des sols rassis pour les légumes
- INTERLINE se décompose rapidement dans le sol.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

MISE EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation de la peau et des yeux. NE PAS mettre dans les yeux ni sur la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement protecteurs

- Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des gants, des

chaussettes, des chaussures à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes de protection pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant les opérations de nettoyage et les réparations

- Porter un respirateur pendant le mélange, le chargement et l'application.
- Si appliqué comme un mélange en cuve, lire toutes les directives de l'étiquette et s'y conformer, y compris les taux, les restrictions, et les limites en ce qui concerne le retour des bêtes au pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange. Suivre les mesures les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application énoncées sur les étiquettes des produits utilisés.

N'appliquer que lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des maisons, chalets, écoles, et zones récréatives. Prendre en considération la vitesse du vent, de sa direction, des inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Délai de sécurité

Les travailleurs ne doivent pas réintégrer les champs traités dans les 24 heures suivant le traitement. Ne pas entrer ni autoriser l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 24 heures.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En Cas D'Ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En Cas De Contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas De Contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas D'Inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Note au médecin: En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

- Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.**

ENTREPOSAGE:

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée:

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

MODE D'EMPLOI

UTILISATION EN POSTLEVÉE

CANOLA

- L'herbicide INTERLINE est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium.
- L'herbicide INTERLINE peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser l'herbicide INTERLINE uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivé à partir de semences certifiées.
- L'utilisation de l'herbicide INTERLINE n'est pas homologuée pour les autres cultures tolérant le glufosinate-ammonium.
- L'application de l'herbicide INTERLINE sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.
- Appliquer l'herbicide INTERLINE du stade du cotylédon au début de la montée en graines du canola.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- **Pour la production de semences d'hybrides** – Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles; une troisième application, au besoin, peut être effectuée jusqu'à, mais avant, la montée en graines. Toutes les applications de l'herbicide INTERLINE pour la production de semences d'hybrides doivent être faites à raison de 3,33 L/ha.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES :

L'herbicide INTERLINE a un effet sur toutes les mauvaises herbes et cultures à l'exception des cultures conçues pour être tolérantes aux applications de l'herbicide INTERLINE. Les mauvaises herbes qui suivent sont sensibles à l'herbicide INTERLINE. L'herbicide INTERLINE donnera une meilleure suppression s'il est appliqué aux stades foliaires recommandés.

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Saponaire des vaches	-----								1,33 L/ha
Sétaire verte	----- Maximum de 3 talles								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX 2 L/ha
	1	2	3	4	5	6	7	8	

Échinochloa pied-de-coq	-----								
Renouée persicaire	-----								
Chénopode blanc	-----								
Soude roulante	Jusqu'à 8 cm de haut								
Renouée	-----								
Tabouret des champs	-----								
Lin spontané	Jusqu'à 6 cm de haut								
Moutarde des champs	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX 2,67 L/ha
	1	2	3	4	5	6	7	8	

Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								
Stellaire moyenne	-----								Paires de feuilles
Ortie royale	-----								Paires de feuilles
Kochia à balais	Jusqu'à 8 cm de haut								
Laiteron des champs									
Vivace	-----								
Chiendent ¹	-----								
Amarante à racine									
Rouge	-----								
Mauve à feuilles									
Rondes	-----								
Matricaire maritime	Jusqu'à 10 cm de haut								
Bourse-à-pasteur	-----								
Orge spontanée ²	-----								Maximum de 2 talles
Blé spontané	-----								Maximum de 2 talles
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX 3,33 L/ha
	1	2	3	4	5	6	7	8	

Gaillet gratteron	-----								Verticilles
Pissenlit	Rosette de 1 à 15 cm								
Sagesse des chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut								
Ortie royale	-----								Paires de feuilles
Chiendent ³	-----								
Érodium cicutaire	-----								
Folle avoine	-----								Maximum de 2 talles

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	

Populations élevées

Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								3,33 L/ha
Chiendent ¹	-----								
Orge spontanée ²	-----								Maximum de 2 talles
Blé spontané	-----								Maximum de 2 talles
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	

Chardon des champs ⁴	Jusqu'à 10 cm de haut								4 L/ha
Chiendent ⁵	-----								

¹ Répression des parties aériennes seulement

² Répression seulement

³ Suppression améliorée des parties aériennes

⁴ Meilleure répression des parties aériennes

⁵ Suppression pendant toute la saison des populations élevées

DEUXIÈME APPLICATION

- Une deuxième application d'herbicide INTERLINE peut être faite dans les champs ayant reçu un traitement initial à une dose maximale de 4 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.
- Une première application maximale de 4 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 3,33 L/ha,
OU
Une première application maximale de 3,33 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 4 L/ha.
- **Ne pas appliquer plus qu'un total de 7,33 L/ha par année.**
- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'au début de la montée en graines du canola.

TROISIÈME APPLICATION (POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES D'HYBRIDES SEULEMENT) :

- Trois applications d'herbicide INTERLINE, à raison de 3,33 L/ha pour chaque traitement, peuvent être nécessaires pour la production de semences d'hybrides. Cette application doit se faire avant la montée en graines du canola.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.

- L'herbicide INTERLINE aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.

Utilisation du maïs pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides

- L'emploi de l'herbicide INTERLINE est homologué pour les variétés ou les hybrides de maïs tolérant le glufosinate-ammonium lorsqu'ils servent à séparer les rangs de canola.
- Le maïs doit être ensemencé à raison de 20 000 à 30 000 plants/ha.
- L'espacement des rangs pour le maïs tolérant le glufosinate-ammonium doit être de 18 à 23 cm.
- Note : Le maïs doit être détruit et ne doit pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.

Mélanges en cuve

- Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres directives quant au mode d'emploi, restrictions et précautions. Les produits d'association peuvent avoir d'autres restrictions en matière de stades foliaires.
- Pour une efficacité accrue, l'herbicide INTERLINE peut être mélangé en cuve avec les produits suivants :

CANOLA

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	MODE D'EMPLOI
Select® ou Clethodim 360EC	63 mL/ha ou 42 mL/ha	Pour la suppression de l'orge spontanée et de la folle avoine, appliquer l'herbicide INTERLINE à raison de 2,67 ou 4,0 L/ha avec SELECT à raison de 63 mL/ha ou CLETHODIM 360EC à raison de 42 mL/ha ainsi qu'un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de SELECT ou CLETHODIM 360EC. Appliquer lorsque les mauvaises herbes ont de 1 à 4 feuilles et un maximum de 2 talles.
Select® ou Clethodim 360EC	190 mL/ha ou 125 mL/ha	Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide INTERLINE et sur l'étiquette de SELECT ou CLETHODIM 360EC plus l'orge agréable, les bromes du Japon et de toit germinés au printemps appliquer l'herbicide INTERLINE à raison de 3,33 ou 4,0 L/ha avec SELECT ou CLETHODIM 360EC à raison de 190 mL/ha ainsi qu'un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de SELECT ou CLETHODIM 360EC. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur les étiquettes de l'herbicide INTERLINE, SELECT et CLETHODIM 360EC et lorsque l'orge agréable est de 1 à 4 feuilles et un maximum de 2 talles et les bromes du Japon et de toit

		germinés au printemps sont au stade 1 à 6 feuilles jusqu'à l'apparition de la 1 ^{er} talle.
Facet L + Merge	0,28 L/ha + 0,5 – 1,0 L/ha	Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet gratteron, appliquer l'herbicide INTERLINE à raison de 3,33 L/ha avec Facet L à raison de 0,28 L/ha. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Merge à raison de 0,5 à 1 L/ha. Appliquer lorsque le canola est entre les stades 2 à 6 feuilles.

Note: Ne pas mélanger en cuve l'herbicide INTERLINE avec des herbicides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

SUPPRESSION DES REPOUSSES DANS LES FRAMBOISIERS

- Appliquer l'herbicide INTERLINE dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pression de pulvérisation et de buses qui permet d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
FRAMBOISIERS (framboisiers établis seulement)	L'herbicide INTERLINE est recommandé pour la suppression des repousses dans les framboisiers établis. Appliquer lorsque les pousses ont environ 10 à 20 cm de haut. NE PAS appliquer sur les plants faibles ou immatures.	APPLICATION À LA VOLÉE 6,67 L/ha
		APPLICATION PAR BANDE Ajuster la dose d'application par hectare à la volée proportionnellement à la largeur de la bande pulvérisée. Utiliser la formule suivante pour calculer la dose d'application par bande par hectare :
	FORMULE POUR CALCULER TAUX D'APPLICATION PAR BANDE PAR HECTARE : Dose d'application par bande par hectare = (largeur de la bande ÷ largeur du rang) x dose d'application à la volée Exemple : 3,05 mètres d'espacement entre les rangs et 0,61 mètre de largeur de bande (0,61 m ÷ 3,05 m) x 6,67 L/ha = 1,33 L/ha pour la dose d'application par bande	

MISE EN GARDE : Éviter le contact du produit pulvérisé avec les cannes, plants et végétation qu'on souhaite conserver.

UTILISATION COMME DESSICCANT

Cultures instructions et taux

- L'herbicide INTERLINE peut être appliqué comme dessiccant, par voie aérienne ou terrestre, sur la luzerne (cultivée pour la semence).
- L'herbicide INTERLINE desséchera également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).
- La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera optimale si les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée)

CULTURE	INSTRUCTIONS	TAUX
LUZERNE (cultivée pour la semence)	Appliquer l'herbicide INTERLINE au stade de 50 à 75 % de formation des gousses (brunes) NE PAS appliquer plus d'une fois par année.	2,7 L/ha

Note: Ne pas mélanger en cuve l'herbicide INTERLINE avec des pesticides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

UTILISATION COMME DESSICCANT

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
HARICOTS SECS COMMUNS (ne pas appliquer sur les haricots secs communs cultivés pour la semence)	Appliquer lorsqu'environ 50 à 75 % des cosses de haricots sont passées naturellement de vert à jaune ou brun. Une fois prête, la culture peut être récoltée à la moissonneuse-batteuse, au moins 9 jours après le traitement. Lorsqu'INTERLINE est appliqué sur les haricots secs communs au stade approprié, il dessèche uniformément la culture et les mauvaises herbes, facilitant la récolte et empêchant les taches sur les haricots. Toute croissance secondaire sera interrompue et les niveaux d'humidité de la semence seront réduits, permettant une récolte plus hâtive.	2,5-3 L/ha ¹

¹ Appliquer la dose la plus élevée lorsque le couvert végétal est dense ou que les mauvaises herbes sont nombreuses lors de l'application.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

Note : INTERLINE dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VERGERS ET LES VIGNOBLES

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
<p>POMMES ABRICOTS CERISES (douces ou sûres) BLEUETS EN CORYMBE RAISINS NECTARINES POIRES PRUNES PÊCHES LES MEMBRES DU GROUPE DE CULTURES 14-11: NOIX, Y COMPRIS LES NOIX - AMANDE, - FAÎNE, - NOIX DE NOYER CENDRÉ, - CHÂTAIGNE, - AVELINE, - NOIX DE CARYER, - PACANE, - NOIX DE NOYER, - CHÂTAIGNE DE CHINQUAPIN, - NOIX DE CHÊNE À GROS FRUITS, - NOIX DE GINGKO, - NOYER DU JAPON, - MARRONNIER DU JAPON, - PIGNON DE PIN</p>	<p>INTERLINE est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles établis.</p> <p>INTERLINE peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos.</p> <p>Pour la suppression de mauvaises herbes précises avec INTERLINE, consulter la Renseignements sur la Suppression des Mauvaises Herbes.</p> <p>Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.</p> <p>Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation d'INTERLINE avec l'écorce vert, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux arbres, aux vignes ou aux cannes. Seuls les troncs avec calleuses et une écorce brune mature devraient être pulvérisés à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré. Le contact d'INTERLINE avec une</p>	<p>PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR Appliquer INTERLINE à raison de 2,7 à 5 L/ha pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p> <p>PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS Mélanger INTERLINE à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 litres de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p>

	<p>partie autre que l'écorce mature des arbres, des vignes ou des cannes peut entraîner des dommages graves.</p> <p>Pour supprimer des mauvaises herbes présentes lors de l'application et pour une suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, INTERLINE peut être mélangé en réservoir avec PRINCEP^{MD} NINE-T^{MD} ou Simadex^{MD}</p>	
--	--	--

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES MARAÎCHÈRES

INTERLINE supprime les mauvaises herbes qui entrent en contact avec la solution de pulvérisation et n'a aucun effet sur la culture tant qu'elle n'a pas levé. Le lit de semence doit être préparé assez longtemps avant le semis de la culture, afin de permettre aux mauvaises herbes de lever. La culture doit être semée en dérangeant le sol le moins possible (rassis). L'application d'INTERLINE peut se produire à tout moment après le travail initial du lit de semence jusqu'à la levée de la culture.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
ASPERGES (sol rassis, semis direct)	INTERLINE peut être appliqué avant la levée des asperges selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	Appliquer INTERLINE à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application.
ASPERGES (lits établis après la récolte)	INTERLINE peut être appliqué après la récolte des tiges.	
CAROTTES, LAITUE, OIGNONS (sol rassis)	INTERLINE peut être appliqué selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES

2,7 à 4 L/ha :

- Stellaire moyenne, sétaire verte, chénopode blanc, tabouret des champs, moutarde des champs, amarante à racine rouge (utiliser 4 L/ha).

4 à 5 L/ha :

- Pissenlit, chénopode glauque, renouée liseron

Échelle de doses :

- Utiliser taux élevée lorsque :
 1. la croissance de la culture ou de la mauvaise herbe est dense;
 2. les mauvaises herbes sont grosses et/ou mures;
 3. le temps est frais et sec.

Période d'application :

- Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- Appliquer avant que les mauvaises herbes n'atteignent une hauteur de 30 cm.
- INTERLINE supprime les mauvaises herbes à tous les stades foliaires, bien que l'uniformité de l'épandage soit plus difficile lorsque les mauvaises herbes sont grosses ou mures.
- La suppression des mauvaises herbes est optimale lorsque les conditions climatiques sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol, taux d'humidité élevé de l'air).

Mélanges en réservoir

Ne pas mélanger INTERLINE avec des engrais ou d'autres additifs chimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette.

POMMES ET POIRES (arbres porteurs et non porteurs établis depuis un an ou plus) PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Taux d'Application	Directives
Princep Nine-T	2-5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	4,5-9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Taux d'Application	Directives
Princep Nine-T	25-50 g/10 L	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	45-90 mL/10 L	

RAISINS (Établis Depuis Trois Ans Ou Plus) – Est Du Canada Seulement PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Taux d'Application	Directives
Princep Nine-T	4-5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	7,2-9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Taux d'Application	Directives
Princep Nine-T	40-50 g/10 L	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	72-90 mL/10 L	

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Recommandations sur la gestion de la résistance aux herbicides

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide INTERLINE est un herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide INTERLINE et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide INTERLINE ou les herbicides du même groupe 10 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des

variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de votre région, ou appeler UPL NA Inc. au numéro sans frais 1-800-438-6071.

Instructions d'application et mise en garde

INSTRUCTIONS D'APPLICATION :

- La rapidité d'action de l'herbicide INTERLINE est influencée par les facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être réduite par temps frais (moins de 10° C), si l'humidité du sol est faible et si l'humidité relative est faible. Généralement, les symptômes visuels apparaissent 2 à 4 jours après l'application.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'herbicide INTERLINE aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite. Des volumes de pulvérisation plus élevés permettent d'obtenir un meilleur épandage.
- L'herbicide INTERLINE agit essentiellement au contact. Il est donc essentiel d'obtenir un épandage complet des mauvaises herbes à supprimer ou de la culture à dessécher.
- L'herbicide INTERLINE se dégrade rapidement dans le sol. Après l'application, il n'y a aucune restriction quant aux cultures ultérieures ou de rotation.
- Lorsqu'une échelle de taux est indiquée, le taux la plus élevée doit être utilisée :
 1. lorsque la croissance des mauvaises herbes ou de la culture est dense;
 2. lorsque les mauvaises herbes sont grandes et/ou à maturité, p. ex., stades foliaires avancés et grande hauteur de la plante;
 3. lorsque le temps est frais est sec.

Instructions relatives à l'application terrestre :

- S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée d'herbicide INTERLINE et d'eau avant de débiter l'épandage.

- Appliquer l'herbicide INTERLINE dans au moins 110 L d'eau/ha, à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage. Consulter « Cultures, mauvaises herbes, périodes d'application et taux » pour connaître la dose et la période d'application appropriée.
- Aux fins de la dessiccation seulement, lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'herbicide INTERLINE dans au moins 170 à 220 L d'eau/ha. Consulter la section « Application aérienne » pour connaître les volumes d'eau appropriés pour l'épandage par avion.

Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles:

Pulvérisateurs à moteur ou actionnés par tracteur :

Appliquer INTERLINE dans 330 à 1100 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Pulvérisateurs à pression et pulvérisateurs à dos :

Appliquer INTERLINE dans un volume d'eau de 10 litres aux 100 M² afin d'obtenir un épandage uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. S'assurer que les pressions de pulvérisation soient respectées pendant l'application.

Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères :

Appliquer INTERLINE dans au moins 110 à 330 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Instructions relatives à l'application aérienne :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- Faire preuve d'une extrême prudence durant l'application aérienne d'un insecticide, d'un herbicide ou d'un fongicide. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans signe apparent de danger. Suivre le mode d'emploi à la lettre.

- Lorsque l'herbicide INTERLINE est appliqué par avion, un épandage uniforme est essentiel. Les applicateurs doivent utiliser la combinaison appropriée de têtes de buses, de disposition des buses et de pressions de pulvérisation afin d'obtenir une distribution de grosses gouttelettes d'un diamètre moyen supérieur à 350 microns. Ne pas utiliser de buses Raindrop. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
- **Volume d'eau pour l'utilisation en postlevée dans le canola tolérant le glufosinate ammonium:** Appliquer l'herbicide INTERLINE dans au moins 55 L d'eau/ha.
- **Volume d'eau pour l'utilisation comme dessiccant seulement :** Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'herbicide INTERLINE dans au moins 33 à 55 L d'eau/ha.

MISE EN GARDE RELATIVES À L'APPLICATION

- La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en présence d'une rosée abondante, d'un brouillard épais ou d'une brume dense au moment de l'application.
- L'épandage uniforme et complet est important pour obtenir une suppression constante.
- Les cultures peuvent être endommagées si l'herbicide INTERLINE est appliqué lorsque prévalent des conditions climatiques extrêmes, le gel, une sécheresse, un sol saturé d'eau, un faible degré de fertilité, des dommages causés par la maladie ou les insectes.
- **L'herbicide INTERLINE est un herbicide non-sélectif et peut dessécher, défolier ou tuer tous les végétaux. Éviter le contact avec d'autres plantes ou cultures désirables par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés. L'application de l'herbicide INTERLINE sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale, utiliser l'herbicide INTERLINE uniquement sur le canola tolérant le glufosinate ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**

Mise en garde relatives à l'application terrestre :

- Pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- **NE PAS** appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes pour l'application terrestre.
- **NE PAS** appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte pour l'application terrestre.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à jet porté.

Mise en garde relatives à l'application aérienne :

- **Pulvérisation aérienne** : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification grossière de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, appeler UPL NA Inc. au 1-800-438-6071 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Résistance à l'entraînement par la pluie:

- Toute averse dans les quatre heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, et, traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
		Habitats dulcicoles d'une profondeur :		Habitat terrestre
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Canola, luzerne, maïs, Framboisiers, pommes, abricots, asperges, carottes, cerises (douces et sèches), bleuets en corymbe, haricots, raisons, laitue, nectarines, oignons, pêches, poires, prunes, framboisiers, les membres du groupe de cultures 14-11: noix, y compris les noix: amande, faîne, noix de noyer cendré, châtaigne, aveline, noix de caryer, pacane, noix de noyer, châtaigne de chinquapin, noix de chêne à gros fruits, noix de gingko, noyer du Japon, marronnier du Japon, pignon de pin	1	0	1
Voie aérienne (aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante)	luzerne	1	0	20
	Canola	1	0	30

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange en cuve.

Instructions de mélange

- L'herbicide INTERLINE doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre bien calibré.
- L'herbicide INTERLINE est spécialement formulé pour se mélanger facilement dans l'eau.
- Avant d'ajouter l'herbicide INTERLINE dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que celui-ci est bien propre (voir Nettoyage du pulvérisateur).
 1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre.
 2. Verser la quantité appropriée d'herbicide INTERLINE.
 3. Verser le reste d'eau, débiter l'agitation et pulvériser immédiatement.

MÉLANGES EN CUVE:

L'herbicide INTERLINE et SELECT ou CLETHODIM 360EC : Canola tolérant le glufosinate-ammonium seulement

Lorsqu'on mélange en cuve l'herbicide INTERLINE et SELECT ou CLETHODIM 360EC, toujours verser l'adjuvant AMIGO dans le réservoir en premier, puis verser l'herbicide INTERLINE dans le réservoir, suivi de SELECT ou CLETHODIM 360EC.

Lorsqu'on utilise un produit d'association, toujours consulter l'étiquette du produit concerné pour connaître les autres précautions et les informations d'application.

Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir la « Nettoyage du pulvérisateur »).
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
3. Verser la quantité appropriée l'adjuvant d'AMIGO. Continuer d'agiter jusqu'à ce qu'AMIGO soit bien mélangé.
4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise d'herbicide INTERLINE dans le réservoir. Mettre en marche le système d'agitation.
5. Verser la quantité appropriée de SELECT ou CLETHODIM 360EC et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer d'agiter ou de faire rouler le système de dérivation, et pulvériser immédiatement.
7. Après toute interruption de l'épandage, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Jeter un coup d'œil dans le réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit à remélanger les produits de la solution de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange jusqu'au lendemain.
8. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
9. Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir la « Nettoyage du pulvérisateur »).

Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'utilisation de l'herbicide INTERLINE, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.

DÉLAI AVANT SEMIS

- **70 jours pour le sarrasin, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho, le triticale et le blé.**
- **120 jours pour toutes les autres cultures à l'exception du maïs de plein champ, du canola et du soya.**
- **Aucun délai n'est requis pour le maïs de plein champ, le canola et le soya.**

Alimentation du bétail et délais d'attente

ALIMENTATION DU BÉTAIL :

Canola

- Les grains et la farine provenant de la culture traitée peuvent servir à nourrir le bétail.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Maïs (utilisé pour séparer les rangs de canola hybride destiné à la production de semence)

- Ne pas utiliser la culture traitée pour nourrir le bétail; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Haricots secs, fruit, cultures maraîchères, noix:

- Les grains et fourrages provenant des cultures traitées ne doivent pas servir à nourrir le bétail.
- **ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

DÉLAIS D'ATTENTE

Canola

- Lorsque l'herbicide INTERLINE est mélangé en cuve avec Facet L, respecter un délai d'attente avant la récolte de 60 jours à partir de la date du traitement.

Haricots secs: 9 jours

Abricots, cerises (douces et sèches), bleuets en corymbe, nectarines, pêches, prunes, noix: 14 jours

Pommes, raisins, poires : 40 jours

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

INTERLINE est une marque de commerce de UPL Agrosolutions Canada Inc.